



États financiers intermédiaires résumés non vérifiés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

Ces états financiers intermédiaires résumés n'ont pas été audités par l'auditeur externe de la société.

Les Métaux Canadiens Inc.
États de la situation financière intermédiaire résumé
(non-vérifié)
Aux 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

	31 octobre 2015 \$	31 juillet 2015 \$
ACTIF		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie <i>[note 6]</i>	162 593	428 485
Autres débiteurs <i>[note 7]</i>	202 210	181 070
Frais payés d'avance	24 879	40 420
	<hr/> 389 682	<hr/> 649 975
Non courant		
Actifs d'exploration et d'évaluation <i>[note 8]</i>	832 448	685 783
Immobilisations corporelles <i>[note 9]</i>	70	494
	<hr/> 832 518	<hr/> 686 277
TOTAL DE L'ACTIF	<hr/> 1 222 200	<hr/> 1 336 252
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Courant		
Comptes fournisseurs et frais courus	<hr/> 364 824	<hr/> 328 581
Total du passif à court terme	<hr/> 364 824	<hr/> 328 581
Débiteures Convertibles <i>[note 10]</i>	<hr/> 538 270	<hr/> 513 781
TOTAL DU PASSIF	<hr/> 903 094	<hr/> 842 362
CAPITAUX PROPRES		
Capital social <i>[note 11]</i>	1 832 444	1 832 444
Bons de souscription <i>[note 11]</i>	172 952	238 738
Options <i>[note 12]</i>	271 307	271 307
Composante capitaux propres des débiteures convertibles <i>[note 10]</i>	77 640	77 640
Surplus d'apport	373 593	307 807
Déficit	<hr/> (2 408 830)	<hr/> (2 234 046)
Total des capitaux propres	<hr/> 319 106	<hr/> 493 890
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	<hr/> 1 222 200	<hr/> 1 336 252

Hypothèse de la continuité d'exploitation *[note 1]*
Au nom du conseil d'administration

/s/ Stéphane Leblanc Directeur

/s/ Victor Cantore Directeur

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers

Les Métaux Canadiens Inc.
États du résultat global intermédiaire résumé
(non-vérifié)
Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014
(en dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Frais de consultation	45 600	60 000
Dépense de bureau et loyer	6 995	8 720
Honoraires professionnels	73 784	18 532
Dépenses de compagnie publique	4 529	4 800
Amortissement des immobilisations corporelles	424	424
Développement des affaires	18 966	21 938
	<u>150 298</u>	<u>114 414</u>
Frais d'exploration généraux	-	13 500
Frais financiers sur débentures	24 489	-
	<u>24 489</u>	<u>-</u>
Perte nette d'opération	174 787	127 914
Revenus d'intérêts	(3)	-
	<u>174 784</u>	<u>127 914</u>
Perte nette et résultat global	<u><u>174 784</u></u>	<u><u>127 914</u></u>
Perte nette de base et diluée par action (note 14)	(0,005)	(0,01)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers

Les Métaux Canadiens Inc.
États des variations des capitaux propres intermédiaires résumés
(non-vérifiés)
Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capital social \$	Bons de souscription \$	Options \$	Composante capitax propres des déventures convertibles	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total des capitax propres \$
Solde au 1^{er} août 2014	21 627 580	1 214 591	510 182	154 782	-	25 055	(1 297 660)	606 950
Perte nette et résultat global de la période	-	-	-	-	-	-	(127 914)	(127 914)
Solde au 31 octobre 2014	21 627 580	1 214 591	510 182	154 782	-	25 055	(1 425 574)	(479 036)
Solde au 1^{er} août 2015	32 607 971	1 832 444	238 738	271 307	77 640	307 807	(2 234 046)	493 890
Perte nette et résultat global de la période	-	-	-	-	-	-	(174 784)	(174 784)
	-	-	-	-	-	-	(174 784)	(174 784)
Expiration de bons de souscription	-	-	(65 786)	-	-	65 786	-	-
Solde au 31 octobre 2015	32 607 971	1 832 444	172 952	271 307	77 640	373 593	(2 408 830)	319 106

Les Métaux Canadiens Inc.

Tableaux des flux de trésorerie intermédiaire résumé

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Flux de trésoreries générés (utilisés)		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Perte nette	(174 784)	(127 914)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles	424	424
	<u>(174 360)</u>	<u>(127 490)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Autres débiteurs	(21 140)	21 510
Frais payés d'avance	15 541	17 023
Comptes fournisseurs et frais courus	36 243	2 454
Débitures convertibles	24 489	-
	<u>55 133</u>	<u>40 987</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>(119 227)</u>	<u>(86 503)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des frais d'exploration et d'évaluation	(153 645)	(1 390)
Crédits d'impôts et de droits remboursables	6 980	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>(146 665)</u>	<u>(1 390)</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(265 892)</u>	<u>(87 893)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>428 485</u>	<u>121 126</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>162 593</u>	<u>33 233</u>
Informations additionnelles sur les opérations hors caisse		
Comptes fournisseurs et frais courus inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	147 349	-
Crédits d'impôt remboursables en réduction des actifs d'exploration et d'évaluation	6 980	-

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

1 NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les Métaux Canadiens Inc. (ci-après la « Société ») se spécialise dans l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés minières. La Société a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) le 17 août 2012. L'adresse du siège social, qui est aussi l'établissement principal, est le 2735 Tebbutt, Trois-Rivières, Québec G9A 5E1. La Société se concentre sur l'exploration de son projet Langis, un dépôt de silice de haute pureté, situé dans la région de Matane et dans l'exploration de son projet Massicote, situé dans la région de Matagami. Les actions sont cotées sur le Canadian Securities Exchange (CSE) sous le symbole CME.

Les états financiers ci-joints ont été établis sur la base de l'hypothèse de la continuité d'exploitation, qui considère que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cours normal des affaires. Dans son évaluation visant à déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, qui représente au moins, sans s'y limiter, les douze mois suivant la fin de la période de présentation.

La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes en lien avec des événements et des conditions qui jettent un doute important quant à la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation et, par conséquent, de la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à une société en continuité d'exploitation. Ces états financiers ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux dépenses et aux classifications de l'état de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Pour la période terminée le 31 octobre 2015, la Société a enregistré une perte nette de 174 784 \$ (127 914 \$ en 2014) et montre un déficit accumulé de 2 408 830 \$ (2 234 046 \$ au 31 juillet 2015). Outre les besoins habituels de fonds de roulement, la Société doit obtenir les fonds qui lui permettront de respecter ses objectifs en vigueur au titre des programmes d'exploration et d'effectuer le paiement de ses frais généraux et d'administration. Au 31 octobre 2015, la Société disposait d'un fonds de roulement de 24 858 \$ (321 394 \$ au 31 juillet 2015) \$ en considérant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 162 593 \$ (428 485 \$ au 31 juillet 2015). La direction estime que ces fonds ne seront pas suffisants pour répondre aux obligations et engagements de la Société. Ces incertitudes jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités. Tout manque à gagner pourrait être pallié de différentes façons dans l'avenir, incluant, sans s'y limiter, l'émission de nouveaux titres de capitaux propres. Étant donné que la Société n'a pas encore déterminé si les propriétés minières et les frais d'exploration reportés enferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement, la Société n'a pas généré de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. La récupération du coût des actifs d'exploration et d'évaluation, et des autres actifs corporels et incorporels, est sujette à certaines conditions : la découverte de réserves économiquement recouvrables, la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour poursuivre l'exploration, l'évaluation, le développement, la construction et ultimement, la cession de ces actifs. Aucun financement ne fût fait pour le trimestre terminé le 31 octobre 2015. Malgré le fait que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements à l'avenir.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

2 GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les présents états financiers sont pour la période se terminant le 31 octobre 2015. Ils ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiés et en vigueur au 29 décembre 2015, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé et autorisé la publication de ces états financiers intermédiaires résumés.

3 MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

Nouvelles normes en vigueur

Un certain nombre de normes nouvelles et de normes modifiées sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. L'information sur la nouvelle norme pertinente pour la Société est présentée ci-dessous.

IFRIC 21, Droits ou taxes

L'IFRIC 21 fournit une interprétation de l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». L'IAS 37 établit des critères aux fins de la comptabilisation d'un passif; l'un d'entre eux est que l'entité doit avoir une obligation actuelle résultant d'un événement passé, à savoir, « un fait générateur d'obligation ». L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales réglementaires. L'interprétation apporte des indications quant à savoir comment elle doit être appliquée. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

4 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation de ces états financiers sont résumées ci-après.

Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la base du coût historique.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est également la monnaie fonctionnelle.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, tous les actifs financiers de la Société sont classés comme prêts et créances au moment de la comptabilisation initiale.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges d'intérêt ou les revenus d'intérêt, si applicables.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et équivalents de trésorerie et les autres débiteurs (excluant la taxe sur les produits et services à recevoir) font partie de cette catégorie d'instrument financier.

Dépréciation d'actifs financiers

Tous les actifs financiers de la Société font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. La perte de valeur des débiteurs est présentée en résultat net dans les frais généraux et d'administration, le cas échéant.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les comptes fournisseurs et les frais courus et les débentures convertibles.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont présentées en résultat net dans les charges financières, le cas échéant.

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de la période ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à vue, de même que les autres placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt ont été imputés en réduction des actifs d'exploration et d'évaluation et en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

Dépenses d'exploration et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de minéraux ayant un potentiel économique. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt et de droits remboursables liés à ces dépenses, sont imputés au coût des actifs d'exploration et d'évaluation.

Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les différents coûts sont capitalisés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est considérée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable, l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation, et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'ont été démontrées.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie ou en actions de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement.

L'intégration de coûts dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle cesse lorsque l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée, tout en imputant une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif. L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction.

La période d'amortissement est la suivante :

Équipement informatique : 3 ans

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus au moins à la fin de chaque exercice financier.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat net lors de la décomptabilisation de l'élément.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des immobilisations corporelles

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

Lorsque surviennent des événements ou changements indiquant que les montants comptabilisés ne pourront être recouverts, un actif d'exploration ou une unité génératrice de trésorerie est alors revu pour fins de dépréciation.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique.
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

Provisions, passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges, des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et autres passifs similaires, ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement déterminables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables, compte tenu du fait que les activités de la Société sont au stade de l'exploration et de l'évaluation, et qu'ils sont capitalisés au coût des actifs d'exploration et d'évaluation lorsqu'ils sont engagés. Lorsque la faisabilité technique et la

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Aux 31 juillet 2015 et 2014, la Société n'avait aucun litige et donc aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Impôt sur le résultat

Lorsqu'applicable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et qu'il n'y a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigibles comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale du goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également en capitaux propres.

En vertu de la législation fiscale relative aux dispositions de placements accréditifs, la Société est tenue de renoncer à des déductions pour des dépenses d'exploration et d'évaluation au profit des investisseurs. Lorsque la Société a renoncé aux déductions fiscales et a engagé les dépenses admissibles, la vente de déductions fiscales est comptabilisée en résultat en diminution de l'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'écart temporaire entre la valeur comptable des dépenses admissibles capitalisées dans les actifs et la base fiscale de celles-ci.

Capitaux propres

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des actions moins les frais d'émission, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération antérieurement comptabilisée aux postes Bons de souscriptions et options. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou de tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à la juste valeur à la date où l'entente est complétée.

Unités de placements

Les sommes provenant d'unités de placements sont allouées entre les actions et les bons de souscription en utilisant la méthode des justes valeurs relatives. La juste valeur des actions ordinaires est calculée en utilisant le prix de l'action à la date de l'émission et est comptabilisée dans le capital-actions et la juste valeur des bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes et est comptabilisée séparément dans le compte « bons de souscription ».

Placements accréditifs

L'émission d'actions accréditives représente l'émission d'actions ordinaires et la vente de déductions fiscales au profit des investisseurs au moment de l'émission des actions accréditives. La vente de déductions fiscales est reportée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions accréditives sont répartis entre les actions et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux passifs. La composante passif comptabilisée initialement à l'émission d'actions accréditives est renversée et comptabilisée en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé à la suite de la renonciation aux déductions fiscales au profit des investisseurs et lors de l'engagement de dépenses admissibles.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

Les produits des émissions des unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission, puis aux bons de souscription en fonction de la juste valeur de ceux-ci à la date de l'émission, et le montant résiduel est attribué aux autres passifs. La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de Black-Scholes.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

Débiteures convertibles

Le passif et la composante capitaux propres des débiteures convertibles sont présentés séparément dans l'état de la situation financière à partir de la comptabilisation initiale.

La composante passif est comptabilisée initialement à la juste valeur par l'actualisation des flux de paiements futurs d'intérêts et de capital au taux du marché en vigueur pour une débenture offrant sensiblement les mêmes flux de trésorerie et qui ne dispose pas d'option de conversion.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif; la composante passif est augmentée par la désactualisation des montants actualisés jusqu'à la valeur nominale des débiteures à leur échéance.

La valeur comptable de la composante capitaux propres est calculée en déduisant la valeur comptable du passif financier du montant des débiteures et est présentée dans les capitaux propres. Un passif d'impôt différé est comptabilisé à l'égard de toute différence temporaire qui découle de la comptabilisation initiale de la composante capitaux propres distincte de la composante passif. L'impôt différé est imputé directement à la valeur comptable de la composante capitaux propres. Les variations ultérieures de passif d'impôt différé sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Autres éléments des capitaux propres

Les postes Bons de souscription et Options incluent les charges non réalisées liées aux options sur actions et aux bons de souscription jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription, le cas échéant.

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions et aux bons de souscription non exercés.

Le déficit comprend l'ensemble des pertes de l'exercice en cours et des exercices antérieurs.

Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Pour les transactions effectuées avec des tiers fournissant des services similaires aux services d'un employé, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du compte Options dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du compte Bons de souscription dans les capitaux propres.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration. Au sein de la Société, le président et le conseil d'administration ont conjointement la responsabilité d'affecter des ressources aux secteurs opérationnels et d'évaluer leur performance.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur la nouvelle norme qui est susceptible d'être pertinente pour les états financiers de la Société, est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

IFRS 9 Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 laquelle remplace IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (IAS 39). IFRS 9 introduit des améliorations comprenant un modèle plus logique de classification et d'évaluation des actifs financiers, un modèle unique de dépréciation plus prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues et un modèle de comptabilité de couverture substantiellement modifié. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

5 JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

5.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report.

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 1 pour de plus amples informations.

5.2 Sources d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui a la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses.

S'il existe un indice qu'un actif ait pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses soient récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés. Le modèle utilisé par la Société est le modèle Black-Scholes.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs.

6 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 octobre 2015 \$	31 juillet 2015 \$
Encaisse	152 456	418 350
Encaisse affectée à la garantie des cartes de crédit	10 137	10 135
	<hr/> 162 593	<hr/> 428 485

7 AUTRES DÉBITEURS

	31 octobre 2015 \$	31 juillet 2015 \$
Taxe sur les produits et services à recevoir	107 399	76 760
Souscription à recevoir	-	13 215
Solde à recevoir relatif aux débiteurs convertibles	-	5 000
Crédits d'impôt à recevoir	93 076	86 095
Compte à recevoir de sociétés contrôlées par un dirigeant et administrateur de la Société	1 735	-
	<hr/> 202 210	<hr/> 181 070

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

8 ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Propriétés minières

Les propriétés minières sont toutes situées au Québec.

	Redevances	Détenu	Coût 01 août 2015	Acquisition	Disposition	Dépréciatio n	Coût 31 octobre 2015
	%	%	\$	\$	\$	\$	\$
Massicote (1)	2	100	19 968	-	-	-	19 968
Langis (2)	-	100	152 000	-	-	-	152 000
			171 968	-	-	-	171 968

	Redevances	Détenu	Coût 01 août 2014	Acquisition	Disposition	Dépréciatio n	Coût 31 juillet 2015
	%	%	\$	\$	\$	\$	\$
Massicote (1)	2	100	21 141	-	-	(1 173)	19 968
Langis (2)	-	-	152 000	-	-	-	152 000
			173 141	-	-	(1 173)	171 968

Frais d'exploration

	Coût 1 août 2015	Frais d'exploration	Dispositions	Radiation	Crédits d'impôts et de droits remboursabl es	Coût 31 octobre 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Massicote (1)	163 253	-	-	-	-	163 253
Langis (2)	350 562	153 645	-	-	(6 980)	497 227
	513 815	153 645	-	-	(6 980)	660 480

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

	Coût 1 août 2014	Frais l'exploration	Dispositions	Radiation	Crédits d'impôts et de droits remboursables	Coût 31 juillet 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Massicote(1)	159 349	6 006	-	-	(2 102)	163 253
Langis (2)	135 942	288 061	-	-	(73 441)	350 562
	295 291	294 067	-	-	(75 543)	513 815

Sommaire

	<u>31 octobre 2015</u>	<u>31 juillet 2015</u>
	\$	\$
Propriétés minières	171 968	171 968
Frais d'exploration	660 480	513 815
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	832 448	685 783

a) Propriété Massicote

Au 31 août 2012, la Société a conclu une entente avec deux sociétés privées, dont une est contrôlée par un dirigeant et administrateur de la Société et un particulier pour l'acquisition de 403 droits miniers composant les blocs « A, B, C, D » situés dans la région de Matagami, province de Québec. Le bloc « A » comprend 111 claims, le bloc « B » 54 claims, le bloc « C » 90 claims et le bloc « D » comprend 148 claims. Selon l'entente, la Société a accepté de remettre 1 500 000 actions ordinaires au vendeur. La Société a établi la valeur de ces actions et de ces droits miniers, au coût ajusté pour une contrepartie de 31 500 \$. De plus, lors de la production commerciale, le vendeur aura droit à un revenu net d'affinage de 1,4% (révisé de 2%, suite à la renonciation à son NSR, par la compagnie contrôlée par un dirigeant); advenant cette situation, la Société aura l'option de racheter du vendeur, 0,7% (révisé de 1%) de la redevance pour une considération monétaire de 700 000 \$ (révisé de 1,0M) payable au vendeur. Au 31 juillet 2015, la Société ne détient plus que 32 claims du bloc « A ». Le 7 janvier 2014, la Société a disposé de 40% d'une propriété composée de 172 droits miniers en faveur d'une société publique contrôlée par un dirigeant et administrateur, en échange d'un paiement maximal de 80 000 \$ pour une campagne aéroportée qui a eu lieu au cours de l'exercice 2014. Les frais d'exploration et d'évaluation ont été payés directement au fournisseur et n'ont donc pas été considérés comme frais d'exploration et d'évaluation dans les états financiers de la Société; les dépenses ultérieures sur cette propriété s'effectueront au prorata du taux de participation de chacune des sociétés dans le projet.

Au 31 octobre 2015, la Société n'a identifié aucun droits miniers (28 au cours de l'exercice 2015) qui n'ont pas été renouvelés avant la fin de l'exercice ou qui ne seront pas renouvelés avant leur expiration. Conséquemment, la juste valeur de ces droits et des frais d'exploration liés ont été établis à « 0 » et une perte pour dépréciation d'actifs d'évaluation et d'exploration de zéro au 31 octobre 2015 (1 173 \$ au 31 juillet 2015), aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour le trimestre se terminant le 31 octobre 2015.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

b) Propriété Langis

Le 16 septembre 2013, la Société a acquis d'une société privée contrôlée par un dirigeant et administrateur de la Société, les droits miniers sur la propriété Langis dans la région de Matane (Québec) pour une contrepartie de 2 500 000 bons de souscription, d'une valeur estimée à 152 000 \$ à la signature de l'entente, ainsi que de 3 % des redevances sur le produit net d'affinage (« NSR ») et 7 % de redevance d'intérêt portant sur les bénéfices (« NPI ») sur les titres miniers advenant la mise en production commerciale d'un gisement sur la propriété. La Société s'est engagée, au plus tard le 1^{er} août 2014, à mandater une firme d'experts-conseils qualifiée, pour effectuer une étude environnementale et une évaluation économique préliminaire sur la propriété. Le rapport d'évaluation économique devra être disponible dans les six mois suivant la date du mandat et le rapport d'étude environnemental, au plus tard douze (12) mois suivant la date à laquelle le mandat a été donné. La Société devra au plus tard six mois suivant la réception du rapport d'évaluation économique préliminaire, mandater une firme qualifiée pour effectuer une étude de faisabilité sur la propriété ou un rapport d'ingénierie; cette étude de faisabilité ou rapport d'ingénierie devra avoir été complété et le rapport déposé, au plus tard douze (12) mois suivant la date à laquelle le mandat a été donné. Enfin, la Société devra obtenir les permis nécessaires, notamment un bail d'exploitation pour exécuter des travaux d'exploration et d'exploitation sur la propriété; dans le cas de résiliation de l'entente ou de non-respect des obligations mentionnées ci-haut, la Société s'est engagée à verser une somme de 200 000 \$ à titre de pénalité. Aucune considération monétaire n'a été payée au vendeur en rapport avec cette acquisition. L'entente n'ayant pas été respectée, un montant de 200 000\$ a été payé par la société au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2015 et a été comptabilisé dans les frais d'exploration généraux.

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31 octobre 2015 \$	31 juillet 2015 \$
Valeur comptable brute – Équipement informatique		
Solde au début de l'exercice	5 095	5 095
Acquisition	-	-
Solde à la fin de période	<u>5 095</u>	<u>5 095</u>
Amortissement et dépréciation cumulés – Équipement informatique		
Solde au début d'exercice	4 601	2 902
Amortissement	424	1 699
Solde à la fin de période	<u>5 025</u>	<u>4 601</u>
Valeur comptable nette	<u>70</u>	<u>494</u>

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

10 DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 27 juillet 2015, la Société a procédé à un financement de 700 000\$ par débentures convertibles. L'échéance des débentures convertibles est de trois ans et elles portent intérêt au taux de 10% par année. Les intérêts sont payables les 30 juin et 31 décembre de chaque année. La première année, la Société a le choix de payer les intérêts en espèce ou en actions. Les deuxième et troisième années, les intérêts devront être payés en espèces. S'il y a paiement en action, le prix de conversion en nombre d'action sera 85% de la moyenne des 20 derniers jours ouvrables précédant la date de paiement.

Une commission de 8,5% du montant a été payée en espèces pour un total de 94 271 \$. De ce montant, 80 008 \$ a été porté contre le passif et 14 263 \$ contre les capitaux propres. Des bons de souscription représentant 5% du placement ont été octroyés aux courtiers. Les bons de souscription émis aux courtiers sont valables pour une période de 24 mois et exerçables au prix de 0,20\$ par bon de souscription. La juste valeur de ces 175 000 bons de souscription est de 11 308 \$. La juste valeur des 175 000 bons de souscription a été établie, à la date d'octroi, à l'aide du modèle Black-Scholes selon les hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,13 \$, taux de dividendes attendus 0%, volatilité moyenne attendue 100%, taux d'intérêt moyen sans risque 0,41%. La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport à la volatilité de sociétés publiques comparables.

Les débentures convertibles consistent en un instrument financier composé et, en vertu des exigences de la norme IAS 32, elles doivent être comptabilisées en séparant la composante passif et la composante capitaux propres. La composante passif a été évaluée en premier. La différence entre le produit d'émission des débentures et la juste valeur du passif a été affectée à la composante capitaux propres. Aux fins de l'établissement de la juste valeur de la composante passif, un taux d'intérêt effectif de 15% a été utilisé ce qui représente le taux de marché estimé que la Société aurait obtenu pour un financement similaire sans l'option de conversion. La composante passif sera désactualisée à la valeur nominale de la débenture sur la durée des débentures contre une charge d'intérêts. Au 31 octobre 2015, la composante capitaux propres est de 106 211 \$ et a été comptabilisée nette de 28 571 \$ d'impôt. Le montant de désactualisation des intérêts et des frais de débentures convertibles au 31 octobre 2015 est de 24 489 \$.

11 CAPITAUX PROPRES

Capital social

Le capital social de la Société comprend seulement des actions ordinaires entièrement libérées.

Capital social autorisé

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

a) La Société a procédé aux placements privés suivants:

- (i) Le 13 février 2015, la Société a complété un placement privé au montant de 75 000\$. Le placement a consisté en l'émission de 1 500 000 actions ordinaires de la Société au prix de 0,05 \$ par action. Aucune commission ne fût payée pour ce placement

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

- (ii) Le 26 février 2015, la Société a complété un placement privé au montant de 365 000 \$. Le placement a consisté en l'émission de 7 300 000 actions ordinaires de la Société au prix de 0,05 \$ par action. Aucune commission ne fut payée pour ce placement.
- (iii) Le 5 mars 2015, la Société a complété un placement privé au montant de 60 000\$. Le placement a consisté en l'émission de 1 200 000 actions ordinaires de la Société au prix de 0,05\$ par action. Aucune commission ne fut payée pour ce placement. Les frais d'émission ont totalisé 3 958 \$ et ont été imputés en réduction du capital social.
- (iv) Le 15 avril 2015, la Société a complété un placement privé au montant de 100 000\$. Le placement a consisté en l'émission de 833 333 actions ordinaires de la Société au prix de 0,12\$ par action. Aucune commission ne fut payée pour ce placement. Les frais d'émission ont totalisé 3 189 \$ et ont été imputés en réduction du capital social.
- (v) Le 4 juin 2015, la Société a réglé un compte fournisseur d'une valeur de 25 000 \$ par l'émission de 147 058 actions ordinaires au prix de 0,17 \$ par action. Aucune commission ne fut payée.

Bons de souscription

Au 31 octobre 2015, les bons de souscription en circulation permettant à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établissent comme suit :

Bons de souscription	31 octobre 2015		31 juillet 2015	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde début de l'exercice	4 781 334	0,20	10 406 166	0,23
Émis – a) b) (note 10)	-	-	175 000	0,20
Expirés – c) d) e)	(1 773 000)	0,25	(5 799 832)	0,25
Solde – fin de l'exercice	3 008 334	0,20	4 781 334	0,20
Nombre de bons de souscription		Prix d'exercice \$	Date d'expiration	
333 334		0,25	21 novembre 2015	
175 000		0,20	17 juillet 2017	
2 500 000		0,15	15 septembre 2018	
3 008 334				

La durée de vie moyenne restante pondérée de tous les bons de souscription en circulation est de 19 mois au 31 octobre 2015.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

Émission de bons de souscription

Le 17 avril 2014, la société a émis 1 773 000 bons exerçables à 0,25 \$ pour une période de 18 mois. La juste valeur des bons de souscription émis a été estimée à 65 786 \$. La juste valeur des bons de souscription a été établie, à la date d'octroi, à l'aide du modèle Black-Scholes selon les hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,15 \$, taux de dividendes attendus 0%, durée de vie prévue de 18 mois, volatilité moyenne attendue 100%, taux d'intérêt moyen sans risque 1,07%.

Le 22 mai 2014, la société a émis 333 334 bons exerçables à 0,25 \$ pour une période de 18 mois. La juste valeur des bons de souscription émis a été estimée à 9 644 \$. La juste valeur des bons de souscription a été établie, à la date d'octroi, à l'aide du modèle Black-Scholes selon les hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,14 \$, taux de dividendes attendus 0%, durée de vie prévue de 18 mois, volatilité moyenne attendue 100%, taux d'intérêt moyen sans risque 1,05%.

Des bons de souscription représentant 5% du placement ont été octroyés aux courtiers. Les bons de souscription émis aux courtiers sont valables pour une période de 24 mois et exerçables au prix de 0.20\$ par bon de souscription. La juste valeur de ces 175 000 bons de souscription est de 11 308 \$. La juste valeur des 175 000 bons de souscription a été établie, à la date d'octroi, à l'aide du modèle Black-Scholes selon les hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,13 \$, taux de dividendes attendus 0%, volatilité moyenne attendue 100%, taux d'intérêt moyen sans risque 0,41%. La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport à la volatilité de sociétés publiques comparables.

- a) Le 16 septembre 2013, la Société a procédé à l'acquisition de la propriété Langis dans la région de Matane (Québec) en contrepartie de 2 500 000 bons de souscription, d'une valeur estimée à 152 000 \$ à la signature de l'entente ainsi que de 3 % des redevances sur le produit net d'affinage (« NSR ») et 7 % de redevance d'intérêt portant sur les bénéfices (« NPI ») sur les titres miniers. Il s'agit d'une propriété de silice que la Société a acquise d'une société contrôlée par un dirigeant et administrateur de la Société (Note 15 – Transaction entre parties liées). La juste valeur des bons de souscription a été établie, à la date d'octroi, à l'aide du modèle Black-Scholes selon les hypothèses suivantes : prix de l'action à la date d'attribution de 0,15 \$, taux de dividendes attendus 0%, durée de vie prévue de 5 ans, volatilité moyenne attendue 100%, taux d'intérêt moyen sans risque 2,72%.

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport à la volatilité de sociétés publiques comparables.

Expiration de bons de souscription

- b) Le 30 juin 2014, 431 987 bons de souscription sont venus à expiration sans être exercés. Un montant de 25 055 \$ a été reclassé du compte bons de souscription au compte surplus d'apport.
- c) Le 26 décembre 2014, 5 399 382 bons de souscription sont venus à expiration sans être exercés. Un montant de 266 750 \$ a été reclassé du compte bons de souscription au surplus d'apport.
- d) Le 26 juin 2015, 400 000 bons de souscription sont venus à expiration sans être exercés. Un montant de 16 000 \$ a été reclassé du compte bons de souscription au surplus d'apport.
- e) Le 16 octobre 2015, 1 773 000 bons de souscriptions sont venus à expiration sans être exercés. Un montant de 65 786 \$ a été reclassé du compte bons de souscription au compte surplus d'apport.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

12 PAIEMENTS FONDÉS SUR LES ACTIONS

La Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lesquels les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le conseil d'administration a l'autorité pour déterminer les termes et conditions rattachés à l'émission d'options. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu du régime d'option d'achat d'actions à nombre variable auquel souscrit la Société est de 10% des actions émises au moment de l'émission des options, avec une période d'amortissement pouvant aller jusqu'à 18 mois, à la discrétion du conseil d'administration. La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. Le nombre d'options allouées à un bénéficiaire est déterminé par le conseil d'administration.

Le prix d'exercice des options émises en vertu du présent régime est fixé par le conseil d'administration au moment de l'émission et ne peut être moins que la valeur au marché par action le jour précédent l'émission. La durée d'une option ne pourra excéder cinq ans à partir de sa date d'émission. Les options sont non transférables et peuvent être exercées selon les conditions du régime lorsque le bénéficiaire qui est administrateur, dirigeant, employé ou consultant cesse d'occuper ses fonctions, selon les termes du régime d'option de la Société.

Les options émises au cours de l'année, ont été émises à un prix égal au cours de fermeture, le jour précédent l'attribution.

Au cours de la période, les changements au nombre d'options et leur prix d'exercice moyen sont comme suit :

	Au 31 octobre 2015		Au 31 juillet 2014	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
5				
Solde début d'exercice	2 875 000	0,12	1 800 000	0,12
Émis	-	-	1 325 000	0,12
Renoncées	-	-	(250 000)	0,10
Solde – fin de période	2 875 000	0,12	2 875 000	0,12
Options exerçables – fin de période	2 875 000	0,12	2 875 000	0,12

- a) Le 13 février 2015, la Société a octroyé 750 000 options d'achat d'actions ordinaires à des administrateurs et consultants. Les options émises sont attribuées le jour de l'octroi, selon le régime d'options en vigueur. Les options émises sont exerçables au prix de 0,10 \$ l'action. La juste valeur de ces options a été déterminée à 54 000 \$ en utilisant le modèle d'évaluation du prix d'option Black-Scholes et les hypothèses suivantes : le prix de l'action 0,06 \$, rendement de dividende attendu de 0%, volatilité de 100%, taux sans risque 0,73%, durée de vie prévue de 5 ans.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

- b) Le 5 mars 2015, la Société a octroyé 375 000 options d'achat d'actions ordinaires à un dirigeant et des consultants. Les options émises sont attribuées le jour de l'octroi, selon le régime d'options en vigueur. Les options émises sont exerçables au prix de 0,135 \$ l'action. La juste valeur de ces options a été déterminée à 40 125 \$ en utilisant le modèle d'évaluation du prix d'option Black-Scholes et les hypothèses suivantes : le prix de l'action 0,14\$, rendement de dividende attendu de 0%, volatilité de 100%, taux sans risque 0,94%, durée de vie prévue de 5 ans.
- c) Le 12 juin 2015, la Société a octroyé 200 000 options d'achat d'actions ordinaires à des consultants. Les options émises sont attribuées le jour de l'octroi, selon le régime d'options en vigueur. Les options émises sont exerçables au prix de 0,17 \$ l'action. La juste valeur de ces options a été déterminée à 22 400 \$ en utilisant le modèle d'évaluation du prix d'option Black-Scholes et les hypothèses suivantes : le prix de l'action 0,17\$, rendement de dividende attendu de 0%, volatilité de 100%, taux sans risque 1,01%, durée de vie prévue de 5 ans.
- d) Pour la période terminée le 31 octobre 2015, les paiements à base d'actions comptabilisés à l'état du résultat global sont nil (116 525 \$ pour l'exercice terminé au 31 juillet 2015).

Au 31 octobre 2015, la Société avait les options suivantes en circulation :

Date d'expiration	Prix d'exercice \$	Options octroyées	Nombre d'options exerçables	Durée de vie restante (années)
20 février 2018	0,10	500 000	500 000	2,26
22 juillet 2018	0,19	220 000	220 000	2,68
2 octobre 2018	0,12	750 000	750 000	2,88
8 avril 2019	0,14	80 000	80 000	3,39
13 février 2020	0,10	750 000	750 000	4,24
5 mars 2020	0,135	375 000	375 000	4,30
12 juin 2020	0,17	200 000	200 000	4,57
		<u>2 875 000</u>	<u>2 875 000</u>	<u>3,43</u>

Au 31 juillet 2015, la Société avait les options suivantes en circulation :

Date d'expiration	Prix d'exercice \$	Options octroyées	Nombre d'options exerçables	Durée de vie restante (années)
20 février 2018	0,10	500 000	500 000	2,56
22 juillet 2018	0,19	220 000	220 000	2,98
2 octobre 2018	0,12	750 000	750 000	3,18
8 avril 2019	0,14	80 000	80 000	3,69
13 février 2020	0,10	750 000	750 000	4,54
5 mars 2020	0,135	375 000	375 000	4,60
12 juin 2020	0,17	200 000	200 000	4,87
		<u>2 875 000</u>	<u>2 875 000</u>	<u>3,73</u>

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport à la volatilité de sociétés publiques comparables.

13 RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat dilué par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles, telles que les options, les bons de souscription et les débentures convertibles, n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti-dilutif. Les informations sur les options, les bons de souscription et les débentures convertibles en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 10, 11 et 12.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire au cours de la période.

	2015 \$	2014 \$
Perte nette	(174 784)	(127 914)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	32 607 971	20 176 427
Perte nette de base et diluée par action ordinaire	(0,005)	(0,01)

14 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Outre les transactions entre parties liées présentées ailleurs dans ces états financiers, voici ci-après le sommaire d'autres transactions :

Au cours de la période terminée le 31 octobre 2015, des sociétés contrôlées par des dirigeants et administrateurs ont facturé un total de 1 500\$ au titre de location d'espace de bureau (14 000\$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2015).

Le 7 janvier 2014, la Société a disposé de 40% d'une propriété composée de 172 droits miniers en faveur d'une société publique contrôlée par un dirigeant et administrateur, en échange d'un paiement de 80 000 \$ pour une campagne aéroportée qui a eu lieu au cours de l'exercice 2014.

Le 20 septembre 2013, la Société a acquis un droit de premier refus sur la propriété Colline Tortue, également propriété de silice appartenant à une société privée contrôlée par un dirigeant et administrateur, localisée dans la proche région de la propriété Langis. Les termes de ce droit de refus sont un paiement de 25 000 \$ à la signature de l'entente, 3 000 \$ par mois pour les 12 premiers mois suivant la signature et 7 500 \$ par mois pour les 24 mois subséquents. À défaut d'exercer son droit avant échéance dans 26 mois ou dans le cas d'annulation du droit de refus par la Société, un paiement de 50 000 \$ serait dû à la société privée. Au cours de la période de droit de refus, advenant que la société privée reçoive une offre pour l'achat de la propriété par une tierce partie, elle serait dans l'obligation de l'offrir à la Société qui aurait 30 jours pour décider d'accepter de payer l'équivalent de l'offre reçue. Si la Société refuse d'exercer son droit de refus et donc d'acquérir la propriété, elle sera remboursée des sommes déjà payées, majorées de 20%, jusqu'à concurrence des montants reçus par la société privée, de la tierce partie pour les paiements sur cette propriété.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

En décembre 2014, la Société a mis fin à son droit de premier refus sur cette propriété. La Société a donc payé un montant de 50 000\$ à titre de pénalité et n'aura plus à payer de frais mensuels pour conserver ce droit.

Au cours de la période terminée le 31 juillet 2015, une somme totale de 63 500 \$ a été versée à la Société privée contrôlée par un dirigeant et administrateur en rapport avec ce droit de refus et a été comptabilisée dans les frais d'exploration généraux.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

15.1 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration ainsi que le président, le chef des opérations financières, le vice-président développement et un conseiller spécial du conseil d'administration. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	31 octobre 2015 \$	31 octobre, 2014 \$
Frais de consultation	89 000	37 500
Paiements à base d'actions	-	-
	89 000	37 500

15 POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

- Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités;
- Augmenter la valeur des actifs de la Société;
- Assurer un rendement aux propriétaires de la société mère.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres. Le capital pour la période en cours est présenté à l'état des variations des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'il conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, et dont le détail est fourni à la note 18.

La Société détermine le montant du capital requis proportionnellement à sa structure globale de financement, c'est-à-dire les capitaux propres et les passifs financiers. La Société gère sa structure de capital et y apporte des rajustements en fonction des changements qui touchent la conjoncture économique et les caractéristiques de

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

risque des actifs sous-jacents. La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent. Aucun changement n'a été effectué en matière d'objectifs, de procédures ou de processus de gestion de capital durant la période courante.

16 RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

La Société gère les risques en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court et à moyen terme de la Société en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux.

a. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable de ses actifs financiers à la date de présentation de l'information financière.

La direction de la Société estime la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, à la date de présentation de l'information financière, est bonne.

Le risque de crédit de la trésorerie et équivalents de trésorerie est considéré comme négligeable puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

Aucun actif financier de la Société n'est garanti par un instrument de garantie ou par une autre forme de rehaussement de crédit.

b. Analyse du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses acquisitions de droits miniers, ses frais d'exploration et ses besoins en fonds de roulement au moyen de financements privés et sous forme de débentures convertibles.

Les comptes fournisseurs et frais courus présentent des échéances contractuelles en deçà de douze mois. Les débentures convertibles ont une échéance de 36 mois. Un montant de 70 000 \$ sera à payer en 2016 et en 2017 et un montant de 770 000 \$ sera à payer en 2018.

Les Métaux Canadiens Inc.

Notes annexes aux états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes terminées les 31 octobre 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

17 ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au cours de l'exercice 2014, la Société s'est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives et, en vertu de règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'était engagée à réaliser des travaux d'exploration minière.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

Au cours de l'exercice 2014, la Société a reçu un montant de 160 000 \$ à la suite d'un placement accréditif pour lequel elle a renoncé aux déductions fiscales après le 31 décembre 2013 et un montant de 101 500 \$ à la suite d'un placement accréditif pour lequel elle a renoncé aux déductions fiscales après le 22 mai 2014.

Au 31 octobre 2015, la Société n'avait plus aucun engagement à respecter à ce qui a trait à ses travaux d'exploration financés par des émissions d'actions accréditatives.

18 ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 10 novembre 2015, la société a annoncé la nomination de M. Michel Lamontagne sur le conseil d'administration.

Le 7 décembre 2015, la société a annoncé la clôture d'un placement privé sans intermédiaire pour un produit total brut de 426 100\$. Le placement consiste à l'émission de 2 840 666 unités à un prix de 0,15\$ par unité. Chaque Unité consiste en une (1) action ordinaire de la Société et un (1) bon de souscription. Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25\$ par action pendant une période de 18 mois suivant la clôture.